

# ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

(Articles 2015 et 2021 du Code Civil)

Doit être obligatoirement établi par une personne solvable, domiciliée dans un pays membre de l'Union Européenne, et non domiciliée sur la Résidence REEFLEX

**IMPORTANT : Joindre une photocopie de la carte d'identité du cautionnaire.**

Je soussigné(e) Nom, Prénom, adresse : .....

.....

Profession ou emploi : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

.....

Déclare me porter caution solidaire, sans bénéfice de discussion et sans pouvoir exiger de poursuite préalable du locataire du règlement des loyers, charges, taxes, impôts, réparations locatives, toutes indemnités et intérêts de retard dus par (Nom et Prénom du locataire) : .....

.....

En vertu du bail consenti pour les locaux qu'il occupera à compter du :

.....

Bien situé à : **Résidence REEFLEX, Avenue Paul LANGEVIN, Cité Scientifique, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ**, bail que j'ai signé après en avoir pris connaissance. Je serais donc tenu de satisfaire à toutes les obligations de (nom et prénom du locataire) : ..... locataire, en cas de défaillance de sa part, à l'égard de l'association REEFLEX, et ce pendant toute la durée du bail.

Je confirme la connaissance que j'ai de la nature et de l'étendue de mes obligations en recopiant de ma main la mention ci- après : « **Bon pour caution solidaire, ayant parfaitement connaissance de la nature et de l'étendue de l'obligation contractée par moi-même qui m'engage à m'acquitter, sur mes revenus et sur mes biens personnels, en cas de défaillance du locataire, des montants de la provision dus, qui s'élèvent à** (somme en toutes lettres) ..... **euros par mois** ».

Mention manuscrite du soussigné :

.....

.....

.....

.....

.....

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 21/07/1994 (J.O. du 27/07), je recopie l'alinéa 1er de l'article précité reproduit ci-dessous : « **Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.** »

Mention manuscrite du soussigné :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour l'exécution éventuelle de cet engagement, en cas de litige, le tribunal du lieu de la location sera seul compétent.

Fait à .....

le .....

La caution (Signature précédée de la mention manuscrite « ***Lu et approuvé, bon pour caution*** ») :